



B.B. TECH(CHANGSHA) CO., LTD.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ MATÉRIELLE

Batterie au plomb-acide régulée par une vanne

Date : 1er Jan.2021

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : batterie rechargeable au plomb-acide régulée par une vanne

Société : BB TECH (CHANGSHA) CO., LTD.

Adresse : No.57 Dongs Road, Changsha National Economic & Technical Development Zone, Changsha, Hunan PRC.

Courriel : maggy@bb-battery.com

Tél. : +86-731-82955888

Fax : +86-731-82955111

Bureau américain : B&B Battery USA, Inc.

Adresse : 6415 Randolph Street, Commerce, CA 90040

Tél. : 323-278-1900

Fax : 323-278-1268

SECTION 2 : INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom du produit : batterie rechargeable au plomb-acide régulée par une vanne

Composants	N° de CAS	Concentration	Étiquette dangereuse
Composés de plomb/plomb inorganique	7439-92-1	~ 72%	T
Acide sulfurique	7664-93-9	~ 20%	C
Séparateur de fibre de verre	65997-17-3	~ 2%	/
Conteneur en plastique(ABS ou PP)	9003-56-9 (ABS)	~ 5%	/
	9003-07-0 (PP)		/

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : la batterie a passé correctement le test de vibration, le test de pression différentielle et le test de fuite à 55°C conformément aux recommandations relatives au TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES du règlement type 20e DISPOSITION SPÉCIALE 238. Cela n'est pas limité au 62e règlement en matière de marchandises dangereuses de l'IATA (DGR), conformément à la disposition spéciale A67 et n'est pas limité au CODE IMDG, conformément à la disposition spéciale 238.

Aperçu des urgences : les matériaux de la batterie interne peuvent provoquer une irritation grave des yeux et de la peau. Provoque des brûlures

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition de la peau : si les matériaux de la batterie interne d'une cellule de batterie ouverte entrent en contact avec la peau, rincez immédiatement abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Consultez immédiatement un médecin.

Exposition des yeux : en cas de contact de l'électrolyte contenu dans la batterie avec les yeux, rincez abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Assurez un rinçage adéquat en séparant les paupières avec les doigts. Consultez immédiatement un médecin.

Exposition par inhalation : en cas de risque d'exposition aux brumes ou à la poussière, sortez immédiatement à l'air frais et consultez un médecin.

Exposition orale : en cas d'ingestion, ne provoquez pas de vomissement. Consultez immédiatement un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction : Appropriés : produit chimique sec, sol sableux, dioxyde de carbone ou mousse appropriée.

Lutte contre les incendies :

Équipement de protection : portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter le contact avec la peau et les yeux.

Dangers spécifiques : le produit émet des vapeurs toxiques en cas d'incendie.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Si les batteries présentent des signes de fuite, évitez tout contact de la peau ou des yeux avec les fuites de produit s'écoulant. Utilisez des gants en caoutchouc résistant aux produits chimiques et des matériaux absorbants ininflammables pour le nettoyage. Mélangez avec un matériau inerte (par ex. du sable sec, de la vermiculite) et versez dans un récipient hermétique pour l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

À tenir à l'écart des sources d'inflammation, de chaleur et des flammes. Ces batteries doivent être emballées dans des emballages intérieurs de manière à éviter efficacement les court-circuits et à empêcher les mouvements susceptibles de provoquer des court-circuits. Évitez les mauvaises manipulations mécaniques et électriques, ainsi que les surcharges. Un court-circuit plus que momentané réduit généralement la durée de vie de la batterie. Évitez d'inverser la polarité de la batterie lors de l'assemblage de la batterie. En cas d'écrasement involontaire d'une batterie, des gants résistants à l'acide doivent être utilisés pour manipuler tous les composants de la batterie. Évitez tout contact avec les yeux. Évitez toute inhalation. Ne fumez pas sur le lieu de travail. Matériaux à éviter : oxydant puissant, matières combustibles et corrosives.

Stockage :

À conserver dans un endroit frais et bien ventilé. À tenir à l'écart des sources d'inflammation, de chaleur et de flammes. Ces batteries doivent être emballées dans des emballages intérieurs de manière à éviter efficacement les court-circuits et à empêcher les mouvements susceptibles de provoquer des court-circuits. Matériaux à éviter : oxydant puissant, matières combustibles et corrosives.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PPE

Commandes d'ingénierie : utilisez un équipement de ventilation si possible. Douche de sécurité et lavage des yeux.

Équipement de protection individuelle :

Système respiratoire : portez un respirateur purificateur d'air homologué par le gouvernement si nécessaire.

Yeux : lunettes de sécurité chimique.

Vêtements : portez des vêtements de protection appropriés.

Mains : portez des gants résistants aux acides.

Autre protection : ne fumez, ne buvez et ne mangez pas sur le lieu de travail. Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES

Apparence :	boîtier en plastique noir ou gris (contenant du diélectrique)
Odeur :	inodore
Gamme MP/MP :	> 300 °C
Valeur du pH :	1~2
Solubilité :	partiellement soluble dans l'eau

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : stable à des températures et des pressions normales.

Matériaux à éviter : comburant puissant, matières corrosives.

Conditions à éviter : évitez l'exposition à la chaleur et aux flammes nues, évitez les mauvaises manipulations mécaniques ou électriques et les surcharges. Empêchez les court-circuits. Empêchez tout mouvement pouvant entraîner des court-circuits.

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux : oxydes de soufre, brouillard d'acide sulfurique, oxydes métalliques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de toxicité : non-disponibles.

Données d'irritation : les matériaux de la batterie interne peuvent provoquer une irritation grave des yeux et de la peau. Provoque des brûlures.

Carcinogénicité : l'Agence internationale du cancer (IARC) a classé les « brumes d'acide inorganique puissant contenant de l'acide sulfurique » comme des cancérogènes de catégorie 1 (inhalation), une substance cancérogène pour l'homme. Cette classification ne s'applique pas à l'acide sulfurique contenu dans la batterie. Une mauvaise utilisation du produit, telle qu'une surcharge, peut entraîner une production d'acide sulfurique à des niveaux élevés.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le plomb et ses composés peuvent entraîner une menace s'ils sont libérés dans l'environnement.

Dans la plupart des eaux de surface et des eaux souterraines, le plomb forme des composés avec des anions, tels que les hydroxydes, les carbonates, les sulfates et les phosphates et se déverse hors de la colonne d'eau. Le plomb peut être présent sous forme d'ions sorbés ou de revêtements de surface sur des particules minérales de sédiments ou peut être transporté dans des particules colloïdales dans l'eau de surface. La majeure partie du plomb est fortement retenue dans le sol, ce qui entraîne une faible mobilité. Le plomb peut être immobilisé par échange d'ions avec des oxydes hydratés ou par chélation avec des acides humiques ou fulviques dans le sol. Toute fuite (phase dissoute) est bio-accumulée par les plantes, ainsi que les animaux aquatiques et terrestres.

SECTION 13 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode appropriée d'élimination de la substance :

Les batteries au plomb-acide sont entièrement recyclables. Renvoyez les batteries de rebut entières au distributeur, au fabricant ou à la fonderie de plomb pour le recyclage. Pour les déversements neutralisés, placez les résidus dans des récipients résistant aux acides avec des matériaux absorbants, du sable ou de la terre et éliminez-les conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales relatives aux composés acides et à base de plomb. Contactez les autorités environnementales locales et/ou nationales concernant les informations sur l'élimination.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nous certifions par la présente que toutes les batteries rechargeables au plomb-acide B.B. régulées par une vanne sont conformes à la classification UN2800 « Batteries humides, non-déversables et stockage électrique » suite à la réussite de l'essai de différence de pression et de vibration décrit dans les instructions d'emballage DOT, 49 CFR 173.159 (f), IMO / IMDG et ICAO / IATA 872 et aux notes A48, A67, A164 et A183. Les batteries ne sont pas limitées au code IMO/IMDG conformément à la disposition spéciale 238.

Les batteries B.B. remplissant les conditions requises sont EXEMPTÉES des réglementations sur les marchandises dangereuses aux fins de transport par le Ministère des transports et l'IATA/OACI et ne sont donc pas soumises à des limitations de transport à quelque niveau que ce soit. Pour tous les modes de transport, chaque emballage extérieur de la batterie porte la mention « NE PAS RENVERSER ». Toutes nos batteries portent cette étiquette.

SECTION 15 : INFORMATIONS LÉGALES

Réglementation de l'UE :

Conformément à la directive sur les batteries EU2013/56/EU, les batteries VRLA doivent présenter le symbole de la poubelle barrée avec le symbole de recyclage ISO. Ne contient pas de mercure, Hg (<0,0005 %) ou de cadmium, Cd (<0,002 %).



Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les produits tels que les batteries ne relèvent pas de la réglementation qui exige la publication d'une fiche de données de sécurité de l'UE (91/155/CEE).